

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 579

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Dès la fin des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le Gouvernement mettra fin à l'opération Sentinelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES propose de mettre fin à l'opération Sentinelle dès la fin des Jeux olympiques et paralympiques 2024 qui se tiendront à Paris et sur tout le territoire hexagonal et dans les territoires d'outre-mer. Il s'agit selon nous d'une opération coûteuse et dont l'efficacité reste largement à prouver au regard de son essence. Elle repose sur l'idée d'un quadrillage total du territoire qui permettrait aux soldats d'intervenir en cas de nécessité. C'est bien entendu illusoire : la lutte contre les attentats ne saurait être une affaire de prise en flagrant délit.